



AS (22) RP 1 F
Original: English

RAPPORT

DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLITIQUES ET DE LA SÉCURITÉ

**Défense des principes et des engagements de l'OSCE sur fond
d'hostilités militaires sans précédent dans la région de l'OSCE**

**RAPPORTEUR
M. Laurynas Kasciunas
Lituanie**

BIRMINGHAM, 2 – 6 JUILLET 2022

RAPPORT
DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DES AFFAIRES
POLITIQUES ET DE LA SÉCURITÉ

Rapporteur: M. Laurynas Kasčiūnas (Lituanie)

Introduction

Le monde tel que nous le connaissons aujourd'hui, l'ordre de sécurité européen dans lequel nous avons vécu jusqu'à présent, l'OSCE avec laquelle nous avons l'habitude de travailler, sont attaqués. Nous assistons au choc de deux réalités absolument différentes.

Il existe une réalité - notre réalité - où les valeurs démocratiques, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales prévalent, où le droit international est respecté et où la diplomatie et la coopération sont toujours choisies comme le seul moyen de promouvoir les objectifs de politique étrangère des pays. Notre réalité, où nous sommes témoins que dans leur propre pays, l'Ukraine, au cœur même de l'Europe, des millions de personnes se battent pour des idéaux et des valeurs qui sont ancrés dans les documents et les engagements fondateurs de l'OSCE. Notre réalité, où des millions de personnes sont prêtes à sacrifier leur vie pour défendre l'indépendance et la souveraineté de leur pays. Dans cette ardente quête de paix, de sécurité et de justice pour leur propre pays et pour toute l'Europe, des milliers de personnes et d'enfants innocents ont perdu la vie. Le peuple ukrainien, mais aussi les peuples de Géorgie et de la République de Moldova, ont consacré leur vie à lutter pour leurs droits et libertés naturels, pour leur indépendance politique et pour la souveraineté et l'intégrité des frontières de leur pays. Aujourd'hui, l'Ukraine est en première ligne de ce combat courageux, dont l'issue définira les contours de l'ordre de sécurité de demain dans la région de l'OSCE.

Malheureusement, il existe une autre réalité, la réalité brutale. Une réalité contraire aux lois, dans laquelle nous observons un mépris absolu pour la vie et la dignité humaines et où des États participants ne font aucun cas des idéaux et des principes de l'OSCE. Nous sommes en présence d'États qui choisissent de rejeter entièrement les principes fondamentaux de cette Organisation et préfèrent mener une guerre non provoquée, d'États qui refusent de coopérer dans le cadre du Document de Vienne et d'adhérer au mécanisme de réduction des risques. Ce refus d'assumer des responsabilités contractées précédemment se traduit finalement par une violation flagrante des engagements de l'OSCE et un démantèlement de la base même de l'architecture de sécurité européenne. Dans cette réalité fragile, nous assistons à la perpétration de violations flagrantes des droits de l'homme, à la répression de l'opposition politique et de la société civile indépendante, à l'instrumentalisation des migrants et à l'utilisation de la guerre cybernétique et d'autres types de guerre hybride à des fins de déstabilisation. Cette détermination à bafouer les valeurs et principes communs et à s'en écarter, s'accompagnant d'un recours excessif à la force et aux acquisitions mutuelles, ne fait qu'exacerber une situation déjà complexe sur le plan de la sécurité, tout en risquant de replonger la région de l'OSCE dans l'adversité du passé.

Pour concilier ces deux réalités différentes, il est nécessaire de s'engager à nouveau à respecter les principes de l'OSCE, notamment dans le cadre des affaires politiques et de la sécurité, mais aussi de procéder à une auto-évaluation très critique de ce qui a conduit à cette situation. Cette aggravation des tensions sans précédent, cette agression militaire et cette émergence de nouvelles formes de menaces ne peuvent être conjurées que si tous les États participants de l'OSCE et toutes les nations contribuent avec persévérance à faire respecter les principes d'Helsinki en pleine conformité avec le droit international. Cela peut en outre constituer pour nous une occasion unique de redynamiser l'OSCE, de la rendre plus forte et plus efficace et de résister aux tentatives d'un ou deux États participants de l'OSCE qui essaient de prendre l'Organisation en otage. Dans le présent rapport, je décris les principaux problèmes urgents qui ont une incidence néfaste sur la sécurité européenne, ainsi que les outils et les cadres propres à l'OSCE qui devraient être utilisés pour apaiser les conflits et les crises en cours et créer les conditions d'une stabilisation, d'une paix et d'une sécurité immédiates et durables dans toute la région de l'OSCE.

L'agression militaire en cours et les conflits prolongés

L'ensemble de la région de l'OSCE est plongé dans des conflits prolongés et des menaces armées grandissantes. Au sein de notre région, plusieurs États participants sont le théâtre d'événements alarmants qui pourraient avoir un effet durable sur la sécurité européenne.

Au cours des dernières décennies, l'Europe tout entière a été secouée par l'un des plus profonds changements qui soient survenus dans les paramètres de la sécurité et de la politique du continent. L'agression russe contre la Géorgie, la République de Moldova et maintenant l'Ukraine a violé de manière flagrante les principes fondamentaux du droit international.

L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie

L'année 2022 est devenue abominable lorsque la région de l'OSCE a été secouée par le déclenchement de la plus grande invasion militaire depuis la Seconde Guerre mondiale. L'ensemble de la communauté de l'OSCE a une fois de plus éprouvé le pire sentiment que puisse inspirer l'histoire - l'impression de déjà-vu. Après huit ans d'occupation et d'annexion illégale de la Crimée par la Fédération de Russie et le début de la guerre de cette dernière contre l'Ukraine, la Russie a lancé une guerre d'agression à grande échelle contre l'Ukraine. Et le Bélarus, autre État participant de l'OSCE et voisin de l'Ukraine, aide honteusement la Russie dans cette entreprise. De puissantes explosions ont visé Kyiv, Kharkiv, Marioupol, Tchernihiv, Jitomir, Lviv, Dnipro et de nombreuses autres villes d'Ukraine. Les frappes aériennes aveugles ont gravement touché des bâtiments civils, des écoles, des maternités, des installations nucléaires et de nombreuses autres infrastructures nationales essentielles, causant la mort de nombreux civils, dont un certain nombre d'enfants, et déplaçant des millions de personnes. Chaque jour de la guerre révèle des preuves toujours plus nombreuses de nouvelles scènes effroyables et de crimes de guerre massifs, perpétrés par les forces russes à Boutcha, Irpin, Borodyanka, Marioupol, Kramatorsk et dans de nombreuses autres villes ukrainiennes. Aggraver la crise humanitaire, organiser des blocus et la famine, saisir l'aide humanitaire, tout en plaçant délibérément des civils et

des non-combattants sur la ligne de front, telles sont les tactiques de guerre de la Russie.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté tous les actes constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis par la Fédération de Russie contre le peuple ukrainien. Afin que tous ces crimes de guerre et crimes contre l'humanité soient dûment enregistrés et que les responsables soient amenés à rendre des comptes, 45 États participants de l'OSCE, soutenus par l'Ukraine, ont lancé le 3 mars le Mécanisme de Moscou de l'OSCE. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE se félicite des conclusions du rapport sur les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme et les crimes de guerre contre l'humanité commis en Ukraine depuis le 24 février 2022, élaboré par trois experts indépendants (publié le 13 avril 2022) et considère que ces conclusions pourraient également contribuer à établir la responsabilité politique pour les violations commises. La Fédération de Russie doit faire face à un tribunal international et à des mécanismes de responsabilité. Par conséquent, nous soutenons toute initiative d'enquête lancée par la communauté internationale pour recueillir et sauvegarder les preuves de la perpétration illégale, y compris l'enquête de la commission internationale indépendante mandatée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU et le travail du Procureur de la Cour pénale internationale.

Malheureusement, cette guerre barbare qui se déroule sur le sol européen a eu des conséquences dévastatrices sur la sécurité, l'économie et la situation humanitaire de toute la région de l'OSCE. Dans le même temps, au sein de l'OSCE, et en particulier ici au sein de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, servant les intérêts des États que nous représentons, nous sommes conjointement responsables de la manière dont nous traitons cette guerre et dont nous veillons à ce que les États et les individus qui commettent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et tentent de violer la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un autre État répondent de leurs actes.

La déclaration de guerre totale faite par la Russie est une tentative illégale et injustifiable de compromettre l'indépendance et la souveraineté de l'Ukraine. L'invasion de l'Ukraine par la Russie représente un danger sans précédent dans les trois dimensions de la sécurité globale de l'Ukraine ainsi que pour notre ordre de sécurité commun. À cet égard, nous exhortons la Russie à respecter le verdict de la Cour internationale de justice qui souligne la responsabilité de la Fédération de Russie dans la conduite de cette guerre illégale et ordonne à la Russie de suspendre immédiatement l'opération militaire commencée sur le territoire de l'Ukraine le 24 février 2022.¹ De même, nous soutenons l'enquête ouverte par la Cour pénale internationale, ainsi que toutes les autres initiatives internationales à cet égard. Nous saluons également l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'agression contre l'Ukraine, qui exige que la Russie « retire immédiatement, complètement et sans condition toutes ses forces militaires du territoire ukrainien à l'intérieur des frontières internationalement reconnues du pays ».

Hier comme aujourd'hui, face à une escalade militaire dans toute la région de l'OSCE, nous sommes unis dans notre détermination à mettre fin à cette guerre brutale et non

¹ Ordonnance de la CIJ, ALLÉGATIONS DE GÉNOCIDE AU TITRE DE LA CONVENTION POUR LA PRÉVENTION ET LA RÉPRESSION DU CRIME DE GÉNOCIDE (UKRAINE c. FÉDÉRATION DE RUSSIE), <https://www.icj-cij.org/public/files/case-related/182/182-20220316-ORD-01-00-FR.pdf>.

provoquée. Sur ce point, je voudrais réaffirmer une fois de plus notre soutien indéfectible à l'Ukraine, à son indépendance, à son unité, à sa souveraineté et à son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues, ainsi qu'à son droit de rechercher et de choisir librement ses propres arrangements de sécurité.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine pour son travail tenace, courageux et rigoureux, sachant qu'elle a rendu compte de manière continue et impartiale de la situation sur le plan de la sécurité sur le terrain malgré l'instabilité croissante et l'obstruction de son mandat de surveillance et d'information. Dans une période périlleuse et incertaine, le travail factuel de la Mission spéciale d'observation est une contribution essentielle à une paix durable en Ukraine et dans la région de l'OSCE et nous appelons donc de nos vœux la reprise du mandat de la Mission dès que les conditions de sécurité dans le pays le permettront.

En tant que gardiens de la démocratie, du droit international et des principes de l'OSCE, les membres de la Commission générale des affaires politiques et de la sécurité exhortent la Russie à cesser immédiatement toutes les hostilités militaires en Ukraine, à retirer ses forces du territoire ukrainien à l'intérieur des frontières internationalement reconnues, puis à recourir à la diplomatie et aux négociations pour parvenir à une solution durable et pacifique. Nous insisterons auprès de nos gouvernements pour qu'ils maintiennent le régime de sanctions et les autres restrictions invalidantes jusqu'à ce que la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine soient pleinement restaurées. Enfin, les membres de la Commission générale des affaires politiques et de la sécurité condamnent le Bélarus, qui a rejoint la position agressive de la Russie contre l'Ukraine et a facilité cette incursion militaire. De ce fait, le Bélarus n'a aucune autorité morale pour présider le Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité qui se tiendra au cours du deuxième trimestre de cette année.

Je souhaite féliciter les personnes courageuses de Russie et du Bélarus qui, malgré la menace d'un emprisonnement de longue durée, utilisent tous les moyens qui sont à leur disposition pour protester contre cette guerre menée par leurs gouvernements contre l'Ukraine. Je condamne par ailleurs avec la plus grande fermeté toutes les tentatives visant à réduire ces personnes au silence, notamment l'éminent dirigeant de l'opposition Vladimir Kara-Murza, proche collaborateur de Boris Nemtsov et l'un des plus fervents partisans de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Le message que je lui adresse, ainsi qu'à toutes les personnes qui sont détenues illégalement dans ce pays, est le suivant : « Restez forts ! Votre combat pour la paix est celui que nous partageons ! Nous n'épargnerons aucun effort jusqu'à ce que cette guerre soit terminée et que vous soyez tous libérés ! ».

Comme l'a souligné à juste titre la Secrétaire générale de l'OSCE, Helga Maria Schmid, en marge du 28ème Conseil ministériel, tenu à Stockholm, l'OSCE a joué un rôle crucial pour éviter de tels conflits et de telles crises et y répondre. A la même occasion, la Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Margareta Cederfelt, nous a rappelé à tous que l'OSCE était considérée comme l'instrument le plus efficace de notre arsenal pour créer les conditions du dialogue et de la coopération. Par conséquent, j'exhorte les structures exécutives de l'OSCE à utiliser

tous les mécanismes existants pour agir conjointement en ce moment décisif pour toute la région de l'OSCE. Il n'y aura jamais trop d'efforts pour mettre fin à la guerre et préserver la paix, aussi fragile soit-elle.

Le conflit larvé en Géorgie

La Fédération de Russie a persisté dans son agression et sa violence au-delà de l'Ukraine à de nombreuses reprises, ce qui a également culminé en Géorgie, entraînant des conséquences dévastatrices pour cette région et sa population. Au sein de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, en tant que membres de la Commission générale des affaires politiques et de la sécurité, nous nous félicitons de ce que la présidence polonaise de l'OSCE ait pour priorité de contribuer à une résolution pacifique et durable du conflit en Géorgie.

Démontrant la valeur des mécanismes existants de l'OSCE, les participants aux discussions internationales de Genève ont mené plusieurs séries d'entretiens au cours des derniers mois, s'efforçant d'aborder toutes les questions liées au conflit entre la Russie et la Géorgie, y compris les préoccupations les plus immédiates des populations touchées par le conflit dans les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de Tskhinvali. Ces rencontres ont donné lieu à des échanges constructifs sur les mesures sanitaires à prendre face à la pandémie de COVID-19 et sur les restrictions à la liberté de mouvement, mais n'ont malheureusement pas permis de résoudre les désaccords sur le sort des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Les réunions organisées à Ergneti dans le cadre du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention constituent un autre dispositif efficace et pratique de l'OSCE, qui continue d'être utilisé pour soulever et traiter les questions préoccupantes.

En outre, la Russie continue de renforcer sa présence militaire dans les parties occupées de la Géorgie et d'approfondir l'intégration de facto de ces régions géorgiennes dans la Russie. Cette reconnaissance de la prétendue indépendance des territoires occupés de la Géorgie doit être annulée.

Le règlement du conflit russo-géorgien nécessite toujours une approche équilibrée qui repose sur la mise en œuvre intégrale de l'accord de cessez-le-feu en six points conclu en août 2008 sous l'égide de l'UE. Nous demandons à la Fédération de Russie de mettre fin à ses violations systématiques des droits de l'homme, de remplir ses obligations au titre de l'accord de cessez-le-feu et d'appliquer la décision de la Cour européenne des droits de l'homme de janvier 2021.

Le conflit transnistrien

En ce qui concerne le conflit transnistrien, les tentatives de règlement selon la formule 5+2 sont au point mort. Lors du 28e Conseil ministériel, dans leurs déclarations sur les négociations relatives au processus de règlement de la question transnistrienne, les dignitaires ont une nouvelle fois exprimé leur ferme soutien aux efforts de médiation en cours, mais aucune réunion de ce type n'a été possible sous la présidence suédoise, malgré un engagement diplomatique fort. La pression politique et économique exercée par la Russie sur le gouvernement pro-européen et réformateur de Chisinau, notamment au moyen d'un chantage à l'énergie, a également joué un rôle négatif à cet égard. Je déplore également toute tentative de

déstabiliser la situation en République de Moldova et d'entraîner ce pays dans la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Permettez-moi de saisir cette occasion pour encourager tous les acteurs de la formule 5+2 à s'engager dans le processus de négociation à tous les niveaux et à recourir à la coopération collective selon les paramètres d'un règlement global.

Assurer la sécurité et la stabilité dans la région du Caucase du Sud

Au sein de l'OSCE, le Groupe de Minsk a travaillé avec diligence pour faciliter le dialogue direct entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et promouvoir l'instauration d'un climat de confiance entre les deux pays afin de résoudre de nombreuses questions d'après-conflit, avec le soutien total de la présidence suédoise précédente et de la présidence polonaise actuelle. Une solution politique aux questions d'après-conflit reste à faciliter, mais on peut constater de relatifs progrès sur un certain nombre de questions, comme en témoignent les échanges de cartes de mines et de prisonniers, le début de discussions sur le déblocage des voies de transport et la délimitation des frontières, ainsi que l'établissement d'une ligne de communication directe de part et d'autre de la ligne de contact. Toutefois, des progrès importants restent à accomplir sur d'autres questions.

Dans des déclarations conjointes prononcées en marge du 28e Conseil ministériel, les pays coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE ont exhorté l'Arménie et l'Azerbaïdjan à s'abstenir de toute rhétorique incendiaire et de toute action provocatrice et ont encouragé toutes les parties à poursuivre un dialogue axé sur des résultats concrets afin de progresser sur les questions humanitaires et d'instaurer une sécurité et un développement durables dans la région du Caucase du Sud. Nous, au sein de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, devons exhorter les deux parties à travailler ensemble pour régler les différends portant sur la démarcation de la frontière et la restauration des relations économiques et des voies de transport et à renoncer à toute nouvelle incitation antagoniste qui pourrait entraver cette coopération.

Détérioration de la sécurité dans les régions voisines

Dans le même temps, nous ne pouvons ignorer le fait que notre sécurité commune dépend des régions limitrophes. La situation en Afghanistan, partenaire de l'OSCE pour la coopération depuis 2003, en est le principal exemple. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a suivi de près les événements récents, notamment en consacrant la conférence parlementaire de la réunion d'automne 2021 aux problèmes actuels de sécurité dans ce pays.

Les questions relatives à la sécurité des frontières ne concernent pas seulement l'Asie centrale mais nous concernent tous. S'il est impératif de respecter le droit des populations véritablement sinistrées de demander asile, l'OSCE doit répondre rapidement et efficacement aux menaces transfrontalières croissantes, qu'il s'agisse de la réémergence de la criminalité transnationale organisée, de l'exportation de la radicalisation et de l'extrémisme violent, du trafic illicite de drogues et d'armes ou de l'instrumentalisation honteuse des migrants illégaux. La situation à la frontière entre le Bélarus et les États membres de l'UE est loin d'être normalisée, malgré les efforts louables des gouvernements letton, lituanien et polonais. Nous exhortons une fois de plus le Bélarus à cesser d'instrumentaliser les migrants illégaux à des fins politiques

et à commencer à mettre en œuvre, dans leur lettre et dans leur esprit, ses engagements internationaux en matière de sécurité et de gestion des frontières, y compris ceux qu'il a pris dans le cadre de l'OSCE.

Il est à noter que l'OSCE compte déjà plusieurs missions sur le terrain en Asie centrale, qui ont entrepris un certain nombre d'initiatives pour aider à contrer ces tendances. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE doit être prête à continuer de soutenir ces efforts, que ce soit dans le cadre de la poursuite de la médiation assurée par notre Représentante spéciale pour l'Asie centrale, Pia Kauma, ou de forums spécialisés tels que la Commission ad hoc sur la lutte contre le terrorisme, dirigée par Reinhold Lopatka, ou la Commission ad hoc sur la migration, dirigée par Kristian Vigenin.

On assiste simultanément à une prise de conscience croissante de l'importance de la région méditerranéenne. Comme l'ont demandé les dignitaires lors du 25e Conseil ministériel dans la Déclaration sur la sécurité et la coopération, l'OSCE doit agir pour intensifier les travaux qu'elle mène avec ses partenaires pour la coopération (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) afin de lutter contre les phénomènes étroitement liés que sont le trafic illicite d'êtres humains, la criminalité transnationale organisée et le financement du terrorisme. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE peut contribuer à cette entreprise en promouvant une approche régionale concertée, comme elle l'a fait lors du Forum méditerranéen annuel, et en soutenant l'engagement de son Représentant spécial pour les affaires méditerranéennes, Pascal Allizard.

Après tout, il est de notre devoir, en tant que parlementaires, de persister dans nos tentatives de protéger et de promouvoir les intérêts de nos citoyens, en exhortant nos gouvernements à engager un dialogue pacifique et à prendre part au règlement des conflits. En tant qu'intermédiaires entre la population et le pouvoir exécutif, nous devons faire de notre mieux pour exiger le respect des principes fondamentaux du droit international.

Nouvelles menaces non militaires pour la sécurité

Alors que ces hostilités et incursions armées régionales se poursuivent, les nombreuses autres menaces qui pèsent sur notre ordre de sécurité commun n'ont pas disparu pour autant. La convergence des outils classiques et de nouvelles avancées technologiques a fait émerger de nouvelles tendances en matière de sécurité qui ne devraient pas s'estomper dans les années à venir. L'époque où les attaques militaires constituaient la seule menace majeure pour notre stabilité est révolue. L'ère des stratégies de guerre hybrides a fait apparaître de nouvelles tactiques de déstabilisation qui ont des conséquences catastrophiques pour la sécurité de l'espace de l'OSCE.

À de nombreuses reprises au cours des dernières années, nous avons été témoins de la manière dont des stratégies offensives hybrides ont été orchestrées parmi et contre les États participants de l'OSCE. Ces stratégies vont de la militarisation des flux énergétiques, des opérations financières illicites et de la subversion d'organisations politiques et sociales indépendantes à des tentatives d'organiser une crise migratoire aux frontières de l'OSCE, de mener des cyberattaques pernicieuses contre des infrastructures essentielles et de multiplier les opérations de

désinformation. En particulier, la cyber-intrusion dans des infrastructures essentielles et des organisations civiles reste l'une des composantes les plus répandues de toute guerre moderne. Les auteurs de ces attaques ont ciblé des entités financières, des systèmes de télécommunication, des compagnies pétrolières et énergétiques, des installations militaires et des services de renseignement, des établissements de santé, des gares ferroviaires et des systèmes électoraux. Toutes ces infrastructures ont été gravement perturbées par des cyberattaques dans la région de l'OSCE.

Cette guerre hybride non militaire a servi des objectifs politiques malveillants visant à déstabiliser la région de l'OSCE. L'augmentation exponentielle de ces attaques transnationales hybrides exige donc de nos autorités nationales qu'elles reconnaissent le danger que représentent les menaces sophistiquées modernes et qu'elles mettent progressivement en œuvre des mesures non militaires de renforcement de la confiance. Ayant cela à l'esprit, l'OSCE s'est déjà placée à l'avant-garde du développement, à l'échelle régionale, de la cyber-sécurité, de la résilience et des capacités à élever le degré de responsabilité et de transparence dans le cyberspace. À cet égard, elle a été pionnière dans l'examen des solides mesures de confiance dans le domaine de la cyber-sécurité et des technologies de l'information et de la communication (TIC), conçues pour réduire les risques de conflit découlant de l'utilisation des TIC, qui sont inscrites dans les Décisions nos 1039, 1106 et 1202 du Conseil permanent.

Les États participants sont encouragés à mettre en œuvre des mesures de confiance afin de renforcer la cyber-résilience de leurs infrastructures nationales essentielles et de promouvoir un comportement responsable et une coopération internationale dans la dimension cybernétique de la région de l'OSCE. Enfin, le nouveau domaine cybernétique ne se limitant pas aux relations exclusivement interétatiques, les États participants sont encouragés à adopter une approche démocratique et centrée sur l'homme dans la surveillance et la protection du domaine cybernétique et de son infrastructure.

En conclusion, il ne faut pas oublier que les menaces classiques restent présentes et constituent un danger pour notre sécurité commune. Par conséquent, compte tenu de l'aggravation des risques pour la sécurité découlant des armes illicites légères et de petit calibre, nous devrions garantir la transparence militaire en veillant à ce que les cadres de la maîtrise des armements et de l'instauration de la confiance dans la région de l'OSCE soient mieux respectés, notamment en procédant à une adaptation du Document de Vienne, longtemps retardée, afin de tenir compte des nouvelles réalités sur le terrain, ainsi qu'à une revitalisation du Traité « Ciel ouvert ».

L'ère du recul de la démocratie et de l'unilatéralisme dominant

La résurgence des animosités et de l'autoritarisme, doublée d'une pléthore de menaces transnationales pour la sécurité, s'est traduite par le démantèlement des institutions démocratiques et l'érosion de l'ordre démocratique fondé sur des règles. Comme l'a constaté Freedom House, le recul de la démocratie s'accroît dans le

monde entier depuis 16 années consécutives.² Que ce soit en Europe, au Moyen-Orient ou dans tout autre point chaud, le monde est devenu moins démocratique.

L'OSCE a été fondée pour œuvrer à la construction non seulement de sociétés sûres et pacifiques, mais aussi de démocraties florissantes. Cependant, à l'heure actuelle, la démocratie dans la région de l'OSCE a été systématiquement paralysée par des pratiques antidémocratiques et des mesures répressives à l'encontre des opposants politiques, par des violations des droits de l'homme et des libertés et par des tentatives dangereuses de contourner le contrôle parlementaire et législatif et de marginaliser le pouvoir du parlement. Au lieu de contribuer à l'érosion démocratique, la communauté de l'OSCE devrait coopérer de manière solidaire pour promouvoir une démocratie robuste et viable, tout en soutenant les efforts déployés par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le Haut-Commissaire pour les minorités nationales et le Représentant pour la liberté des médias pour soutenir des institutions démocratiques durables. La région de l'OSCE ne pourra connaître une paix et une stabilité durables et globales que lorsque la foi dans la gouvernance démocratique sera restaurée et que des institutions démocratiques fonctionnant bien prévaudront sur l'utilisation de la puissance et des moyens militaires. Dans ce contexte, je souhaite une fois de plus condamner avec la plus grande fermeté la poursuite de la répression sans précédent exercée par le régime de Minsk contre le peuple biélorusse. Cela doit cesser immédiatement !

Il est également temps de raviver la foi dans la coordination multilatérale et la coopération internationale, qui ont été délibérément négligées et contournées. Les mesures unilatérales largement répandues à l'heure actuelle ne font qu'exacerber les menaces et les instabilités existantes, au lieu de promouvoir une sécurité durable et des solutions pacifiques. L'ordre international fondé sur des règles et le multilatéralisme coordonné ont prouvé à de nombreuses occasions qu'ils constituaient une valeur ajoutée dans la recherche d'une sécurité globale et durable. En tant que parlementaires, nous avons été chargés de contrôler l'action des gouvernements et d'établir des programmes susceptibles de faire progresser un multilatéralisme efficace, qui reste une force motrice dans l'atténuation des dangers modernes pour la sécurité mondiale.

Priorité à la sphère humaine

Dans ce contexte, le Président en exercice, M. Zbigniew Rau, Ministre polonais des affaires étrangères, a rappelé aux États participants leur responsabilité collective de faire progresser la dimension humaine dans l'établissement de la paix et de la stabilité.

Les civils, notamment les femmes, les jeunes et les enfants, constituent le groupe le plus vulnérable et le plus touché par les conflits prolongés et les hostilités militaires. À ce titre, leur participation à la prévention et au règlement des conflits, comme le soulignent les travaux de la Représentante spéciale pour les questions de genre, Hedy Fry, et de la Représentante spéciale pour l'engagement des jeunes, Farah Karimi, est indispensable. Par conséquent, guidé par la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui reconnaît qu'il importe que les femmes participent sur un pied

² Freedom House, Freedom in the World 2022: The Global Expansion of Authoritarian Rule, disponible à l'adresse suivante : <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2022/global-expansion-authoritarian-rule>

d'égalité au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité à tous les niveaux, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité devrait constituer une composante intégrale de la sécurité globale et inclusive de l'OSCE. De même, conformément à la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les jeunes, la paix et la sécurité, nous devrions veiller à ce que les jeunes participent au processus décisionnel aux niveaux local, national et international. En tant qu'espace unique de dialogue interparlementaire, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE peut compléter les canaux diplomatiques traditionnels afin d'éviter de futures crises en donnant une voix aux marginalisés et aux opprimés. Il ne faut pas oublier que l'OSCE représente tous les segments de la société et qu'il nous incombe de vérifier que nos gouvernements adhèrent à l'esprit d'inclusion, de démocratie et de sécurité tel qu'il est inscrit dans l'Acte final d'Helsinki et dans la Charte de Paris.

Avertissement : Le présent rapport a été établi à la mi-avril 2022 et rend donc uniquement compte des événements et incidents qui ont eu lieu avant cette période. Il ne tient pas compte des événements survenus après la mi-avril 2022.